

DATE : 11/12/2020

REFERENCE : DGS-URGENT N°2020_62

TITRE : RECOMMANDATIONS RELATIVES A LA PERMANENCE ET A LA CONTINUITE DES SOINS EN PERIODE DE FIN D'ANNEE

Professionnels ciblés

Tous les professionnels

Professionnels ciblés (cf. liste ci-dessous)

Chirurgien-dentiste

Ergothérapeute

Manipulateur ERM

Médecin-autre spécialiste

Infirmier

Masseur Kinésithérapeute

Médecin généraliste

Audioprothésiste

Autre professionnel de santé

Orthopédiste-Orthésiste

Pédicure-Podologue

Opticien-Lunetier

Orthoptiste

Orthophoniste

Podo-Orthésiste

Sage-femme

Diététicien

Pharmacien

Psychomotricien

Orthoprothésiste

Technicien de laboratoire médical

Zone géographique

National

Territorial (cf. liste ci-dessous)

Mesdames, Messieurs,

La période des fêtes de fin d'année constitue habituellement une période de tension pour la permanence et la continuité des soins. Cette année, ces tensions pourraient être exacerbées par la situation épidémique liée à la Covid-19 (ex. : augmentation du recours aux tests RT-PCR et antigéniques).

Dans ce contexte, une attention particulière doit être prêtée à l'organisation de la permanence des soins en établissements de santé ainsi que pour les soins en ville et pour les laboratoires de biologie médicale.

Une gouvernance et un pilotage régionaux de la mobilisation du système de santé

Pour organiser la réponse de l'offre de soins, les ARS ont mis en place et pilotent une gouvernance territoriale au niveau de chaque région. Cette gouvernance a vocation à mettre en réseau l'ensemble des acteurs (SAMU, établissements de santé publics et privés, URPS, établissements et services sociaux et médico-sociaux, acteurs du service à domicile etc.) afin de disposer d'une vision partagée de la situation, de ses évolutions et de déployer une organisation territoriale adaptée aux besoins des patients en coordonnant l'ensemble des acteurs.

C'est dans ce cadre que votre ARS vous accompagnera afin d'organiser la permanence et la continuité des soins en cette période.

Focus sur la mobilisation des professionnels de ville

Les professionnels de ville sont en 1^{ère} ligne et ont un rôle crucial pour assurer dans tous les territoires l'accès et assurer la continuité des soins pour les patients Covid et non-Covid. Pour mémoire, l'appréciation de la nécessité d'assurer ou non à distance les consultations, examens et soins doit se faire en considération de chaque situation particulière et relève du professionnel concerné. En tout état de cause, la téléconsultation ou le télésoin pourront être privilégiés quand cela est possible.

La gouvernance mise en place à l'échelle régionale doit permettre d'assurer, en lien avec les représentants de tous les professionnels de ville, la permanence des soins ambulatoires.

Pour mémoire, les laboratoires de biologie médicale, les pharmaciens d'officine ainsi que les équipes mobiles de dépistage sont des maillons particulièrement importants pour la réalisation des tests, la délivrance de tests antigéniques aux professionnels de santé et aussi pour la réalisation de tests au sein des officines, en offrant ainsi au grand public de nombreux points de dépistage bien répartis sur le territoire national. En ce qui concerne les tests antigéniques, afin d'anticiper et sécuriser l'approvisionnement de mi-décembre à début janvier, les pharmaciens ont été invités par DGS-Urgent n°2020_61 à commander des tests antigéniques soit directement auprès des fournisseurs de tests antigéniques, soit auprès des grossistes répartiteurs, un stock de tests en prévision de cette période de fin d'année.

Nos équipes demeurent à votre disposition pour vous accompagner en cette période. Nous vous remercions de votre mobilisation.

Etienne CHAMPION

*Secrétaire général des ministères
chargés des affaires sociales*

Signé

Katia Julienne

Directrice générale de l'offre de soins

Signé

Virginie Lasserre

*Directrice générale de la cohésion
sociale*

Signé

Pr. Jérôme Salomon

Directeur Général de la Santé

Signé